

Conditions Générales de Vente

Centre d'Enseignement aux Soins d'Urgence de l'Ardèche



Le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence de l'Ardèche organise des formations aux gestes et soins d'urgence au quotidien.

Ces enseignements sont destinés aux personnels médicaux, paramédicaux, à tout professionnel travaillant dans la milieu sanitaire et médico-social et à toute personne pouvant être amenée à faire face à une situation médicale d'urgence dans le cadre de sa profession.

Dans ce cadre, les enseignants CESU proposent des actions de formations adaptées à chaque métier.

Le détail des conditions générales de vente sont listées ci-dessous.



Conditions d'inscription

Les inscriptions se font dès réception du dossier d'admission dûment complété accompagné des pièces justificatives pour les formations réglementaires (AFGSU initiale pour les formations Réactualisation, Diplôme métier pour les formations AFGSU 2 et attestation employeur pour les AFGSU 1). Une convention de formation est alors rédigée et signée par les deux parties. Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles.



Tarifs des formations

Les tarifs des formations dispensées par le CESU sont révisés chaque année afin de refléter les éventuelles évolutions des coûts et des prestations. Ces tarifs actualisés font l'objet d'une annexe spécifique jointe au présent document.

L'organisme demandeur s'engage à verser au CH de Privas la somme calculée selon les conditions tarifaires ci-dessus, au vu du titre de recettes émis par le Trésorier Principal du Centre Hospitalier de Privas Ardèche.

Pour les organismes ayant inscrit entre 10 et 12 personnes aux sessions de formations, le prix sera facturé sur la base du nombre de participants. Celui-ci ne pourra être inférieur à 3 430 € pour l'AFGSU 2, 2 030 € pour l'AFGSU1 et 1 190 € pour la réactualisation de l'AFGSU de niveau 2, soit un groupe de 7 personnes au minimum pour chaque session.



Coût de la formation

Le coût de la formation couvre :

- La fourniture des documents pédagogiques nécessaires au déroulement de la formation.
- L'émission d'attestations individuelles nominatives remises à chaque participant.
- Les frais liés à la prise en charge des repas pendant la formation.

En revanche, le coût de la formation ne prend pas en charge :

- Les frais d'hébergement des participants, qui restent à leur charge.
- Les frais de déplacement des participants pour se rendre sur le lieu de la formation ou en repartir.



Délivrance des attestations

Les attestations seront délivrées pour les participants à partir des informations transmises par l'intermédiaire du listing « Listing apprenants AFGSU » dûment complété. Dans le cas contraire, aucune attestation ne pourra être délivrée.



Absence du formateur et annulation

En cas d'absence du formateur lié à un cas de force majeur, le CESU 07 s'engage à proposer une nouvelle planification dans les 10 jours.



Annulation de la formation

Toute annulation de formations par le(s) apprenant(s) au cours des 2 dernières semaines précédant la session sera facturée.

Le CESU 07 se réserve le droit d'annuler la formation dans un délai minimum de 3 semaines avant la première date dans le cas où le nombre de participants serait inférieur à 6 personnes.



Dénonciation de la convention et litiges

La dénonciation de la présente convention dans un délai inférieur à huit jours avant le début de la formation entraîne pour les organismes demandeurs les règlements prévus ci-dessus.

Il en va de même en cas de démission d'un employé des organismes demandeurs après la date de début de la formation.

Les litiges nés à l'occasion de l'application de la présente convention relèvent de la compétence de la juridiction administrative. Concernant la formation en elle-même, un formulaire de réclamation est à votre disposition en ligne sur notre site internet :

<https://www.ch-privas.fr/offre-de-soin/centre-denseignement-des-soins-durgence-cesu/>.



Adaptation des prestations

Afin de prévenir et/ou empêcher les risques d'abandons ou de décrochage des propositions de solutions alternatives vous seront soumises. Au début de chaque formation, un tour de table est effectué pour étudier au cas par cas la situation des apprenants.



Adaptation des prestations

A l'issue de la formation, le Centre Hospitalier de Privas Ardèche émet un titre de recette qu'il envoie au Trésor Public. Dans le même temps, il envoie un avis des sommes à payer à l'établissement redevable.

En cas de non-paiement par l'établissement redevable, différentes phases sont observées :

- Le Trésor Public émet une lettre de relance dans les 2 mois suivant la réception du titre de recette émis par le Centre Hospitalier de Privas Ardèche.
- Le Trésor Public observe une phase comminatoire de 1 mois.
- Le Trésor Public transmet le dossier à l'huissier. Celui-ci le conserve pendant une durée de 3 mois.
- L'huissier transmet le dossier au Trésor Public qui effectue immédiatement une saisie sur salaire ou sur compte bancaire.

Grille tarifaire des formations du CESU 07

Année 2026

Applicable au 1^{er} janvier 2026

Tarifs applicables aux formations délivrées dans les locaux du CESU 07

Dénomination de la formation	Durée de la formation	Tarif par personne	Tarif de groupe ¹
AFGSU – Niveau 1	2 jours (14h)	290€	2900€
AFGSU – Niveau 2 (hors médecins)	3 jours (21h)	490€	4900€
AFGSU – Niveau 2 (pour les médecins)	3 jours (21h)	535€	5350€
AFGSU – Réactualisation	1 jour (7h)	170€	1700€
AFGSU – Annexes 3, 4 et 5	2 jours (14h)	290€	2900€
AFGSU – Annexes 7, 8 et 9	2 jours (14h)	290€	2900€
Infirmier Organisateur de l'Accueil (IOA)	3 jours (21h)	785€	7850€
Gestes Guidés par Téléphone (GGT)	1 jour (7h)	185€	1850€
Ecoute de bandes régulées	3,5 h	165€	1650€
Simulation de Situation d'Urgence (SSU)	3,5 h	165€	1650€
Journée de simulation procédurale (MCS)	1 jour (7h)	350€	/
Journée de simulation procédurale (CHPA)	1 jour (7h)	185€	/
Formation de Formateur CESU	10 jours (70h)	1850€	/
Formateur CESU - Réactualisation	1 jour (7h)	185€	/
Unité Mobile Hospitalière – Paramédicalisée (UMH-P)	5 jours (35h) dont 7h d'EAD	950€	/
Diplômes (réalisation/édition)		20€/diplôme	

Tarifs applicables aux formations délivrées en dehors des locaux du CESU 07

Dénomination de la formation	Durée de la formation	Tarif par personne	Tarif de groupe ¹
AFGSU – Niveau 1	2 jours (14h)	300€	3000€
AFGSU – Niveau 2 (hors médecins)	3 jours (21h)	530€	5300€
AFGSU – Réactualisation	1 jour (7h)	175€	1750€

Validation le 29 décembre 2025

Mme TEINTURIER Marie-Rose
Directrice générale du CHPA



¹ Le tarif de groupe est prévu pour un groupe de 12 personnes pour un seul client (équivalent à une réduction de 17%).

Mise à jour : juin 2026

Centre d'Enseignement aux Soins d'Urgence de l'Ardèche

Résidence Hospitalière Montoulon, rue des anciens combattants d'Afrique du nord
07000 PRIVAS



cesu07@ch-privas.fr
04.27.61.70.38

http://



www.cesu07.fr